



Résiliation amiable d'un contrat de location

Par **wiltec974_old**, le **10/10/2007** à **11:14**

bonjour !

je suis propriétaire et je souhaite tout comme le locataire résilier immédiatement le contrat de location. est ce qu'une lettre du type : "je soussigné déclare quitter le logement a la date du etc etc....."! est ce qu' une lettre de ce type , signée des deux parties annule de manière immédiate le bail en cours ?

sinon quelles sont les démarches possibles amiables pour une résiliation immédiate sachant que les deux parties le souhaitent ?

merci